

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 27 Mai 2021

L' an 2021 et le 27 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle des Fêtes sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire

Présents : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : FLODROPS Ingrid, FRAINCART Aurore, GANTOIS Renée, GUMEZ Sandrine, LAIR Gislaine, PROFILI Maria Lina, MM : BRAIBANT Jean Louis, CLAUDET Franck, DENIS Frédéric, HUSSON Philippe, LAURENT Fabrice, MASSON Romain, RASQUIN Fabrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HELLEBOUT Ludivine à M. RASQUIN Fabrice

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 17/05/2021

Date d'affichage : 17/05/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture
le : 01/06/2021

et publication ou notification
du : 01/06/2021

A été nommé (e) secrétaire : M. CLAUDET Franck

Ordre du jour

- 1°) Affaires financières et comptables :
 - Récompenses du concours des maisons illuminées
 - Remboursement d'une facture
 - Créance éteinte
- 2°) Subventions aux associations fête patronale
- 3°) Bail commercial pour la location de la serre et du jardin
- 4°) Vente d'un terrain lieudit Les Forges

- 5°) Proposition d'acquisition d'un bâtiment zone industrielle nord
- 6°) Avenant à la convention pour la subvention pour l'extension du cabinet médical avec le Conseil Régional Grand Est
- 7°) Organisation du temps scolaire
- 8°) Personnel communal et affaires y afférent
- 9°) Tirage des jurés d'assises
- 10°) Questions diverses
- 11°) Informations du Maire

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Récompenses du concours des maisons illuminées 2020
Créance éteinte
Remboursement de frais engagés par Mr BRAIBANT
Participation de la commune aux travaux de dissimulation de réseaux rue Gambetta tranche 1
Bail commercial avec LEDA
Vente d'un terrain à SAS RECYCLAGE LARNO
Refus de vendre un bâtiment zone industrielle Nord
Avenant à la convention pour la subvention pour l'extension du cabinet médical
Organisation du temps scolaire
Emplois pour accroissement saisonnier juin 2021
Emploi pour accroissement saisonnier du 15.06 au 14.12.2021
Tirage des jurés d'assises

Monsieur DEVRESSE Jean Pol, Maire de la commune, ouvre la séance à 20h. Mr CLAUDET Franck est nommé secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte rendu de la séance du 15/04/2021 est approuvé à l'unanimité. Mr DEVRESSE demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Participation de la commune à la FDEA pour les travaux de dissimulation de réseaux rue gambetta tranche 1. La proposition est acceptée à l'unanimité.

réf : **2021-046 Récompenses du concours des maisons illuminées 2020**
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de fixer les récompenses du concours des maisons illuminées 2020 comme suit :

6 bons à 50 €
75 bons à 20 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-047 Créance éteinte**

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande de Mme La Trésorière pour mettre en créance éteinte des créances qui ne seront pas recouvrées,

Considérant le jugement de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de mettre en créance éteinte une somme de 376 € correspondant à des factures eau et assainissement 2017, 2018 et 2019 non réglées.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-048 Remboursement de frais engagés par Mr BRAIBANT**

Mr BRAIBANT intéressé par la question ne prend pas part au vote ni aux délibérations.

Le Conseil Municipal,

Considérant la facture CASH PHOTO réglée par Mr BRAIBANT pour la commune pour l'achat de fournitures,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de régler une somme de 176.76 € à Mr BRAIBANT Jean Louis.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-049 Participation de la commune aux travaux de dissimulation de réseaux rue Gambetta tranche 1**

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'accepter le montant prévisionnel de la participation de la commune à la FDEA pour les travaux de dissimulation de réseaux rue Gambetta tranche 1 estimé à 130 000 € HT.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Le point 2 subventions aux associations pour la fête patronale est retiré de l'ordre du jour. La fête patronale n'aura pas lieu en raison de la difficulté d'organisation avec les mesures sanitaires préconisées. Les manèges seront présents et des tickets de manège seront offerts aux enfants par la commune et Festy Vireux

réf : **2021-050 Bail commercial avec LEDA**

Mr MASSON Romain intéressé par la question ne prend pas part aux délibérations ni au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15.04.2021 fixant le loyer de la serre et du jardin,

Considérant que ce montant est erroné,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de modifier la délibération du 15.04.2021 comme suit :

La location commerciale se fera pour 9 années à compter du 01.06.2021 pour un loyer de 505 € qui sera à titre dérogatoire de 300 € durant la première période triennale, pour autoriser le Maire à signer le bail et pour charger Maître MAQUENNE de la rédaction de l'acte.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-051 Vente d'un terrain à SAS RECYCLAGE LARNO**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11.03.2021 décidant de vendre une partie de la parcelle AC 459 à l'entreprise SAS RECYCLAGE LARNO,

Considérant le document d'arpentage divisant la dite parcelle,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de vendre la parcelle AC 476 de 29 a 71 ca située lieudit les forges à l'entreprise SAS RECYCLAGE LARNO au prix de 3 € du m2, les frais de bornage étant à la charge de l'acquéreur et charger Maître MAQUENNE de la rédaction de l'acte et autoriser Le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-052 Refus de vendre un bâtiment zone industrielle Nord**

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier du 8.04.2021 de Mr SCHMITZ Christian de demande d'acquisition d'un bâtiment zone industrielle Nord parcelle AC 389 suite à la fin d'un bail emphytéotique,

Considérant que Mr SCHMITZ n'exerce plus d'activité artisanale,

Considérant la volonté du Conseil Municipal de réserver ce bâtiment pour une activité commerciale ou artisanale car le terrain est situé sur la zone industrielle,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de ne pas vendre la parcelle AC 389 à Mr SCHMITZ Christian.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Mr DEVRESSE informe qu'il a déjà eu une demande pour louer un bâtiment pour une activité de mécanique.

réf : 2021-053 Avenant à la convention pour la subvention pour l'extension du cabinet médical

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition d'avenant 1 à la convention n°19P03497 du 20.01.2020 signée avec le Conseil Régional Grand Est pour le projet d'extension du cabinet médical,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer l'avenant 1 à la convention n°19P03497 du 20.01.2020 signée avec le Conseil Régional Grand Est pour le projet d'extension du cabinet médical pour modifier les délais.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-054 Organisation du temps scolaire

Le Conseil Municipal,

Vu le mail de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du 30.04.2021,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de maintenir l'organisation du temps scolaire tel qu'il est pratiqué actuellement soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021-055 Emplois pour accroissement saisonnier juin 2021

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-I-1,

Considérant qu'il est nécessaire pour les besoins du service technique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, de créer deux emplois non permanents d'Adjoint technique pour assurer les fonctions d'Agent d'entretien espaces verts bâtiments et voiries sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE la création de deux emplois non permanents à temps complet 35/35^{ème} dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie C aux services techniques pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 1 mois du 01 au 30.06.2021.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par contrat à durée déterminée.

La rémunération sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

DECIDE de dégager les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-056 Emploi pour accroissement saisonnier du 15.06 au 14.12.2021**
Le Conseil Municipal,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-I-1,

Considérant qu'il est nécessaire pour les besoins du service technique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, de créer un emploi non permanent d'Adjoint technique pour assurer les fonctions d'Agent d'entretien des bâtiments sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi non permanent à temps complet 20/35^{ème} dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie C aux services techniques pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois du 15.06.2021 au 14.12.2021.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par contrat à durée déterminée.

La rémunération sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

DECIDE de dégager les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2021-057 Tirage des jurés d'assises**
Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 14.04.2021 portant sur la répartition pour la formation du jury criminel de la cour d'assises des Ardennes pour 2022

Après tirage au sort de 3 électeurs,

A PROCÉDE au tirage au sort sur la liste électorale de :

DELHAISE Rémy né le 27.09.1996 à REVIN domicilié 20 rue Méhul à Vireux Molhain
JUPIN Sarah épouse BOUTTEMANT né le 10.06.1972 à HENSIÉS domiciliée 3 route de najauge à Vireux Molhain
IFOURAH Roder né le 04.10.1969 à Givet domicilié 3 rue des tilleuls à Vireux Molhain

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

NEANT

Complément de compte-rendu:

- Mr DEVRESSE informe que tout le lot de maisons mis en vente à la Montagne des Vignes est vendu. Il est intervenu auprès de la Sté SCAPRIM pour qu'un nouveau lot soit mis en vente ou mis en location.
- Mme LAIR signale que le quartier de la Montagne des Vignes est envahi par les chats. Mr DEVRESSE précise que la commune se doit de financer la stérilisation des chats errants. Mme LAIR informe que beaucoup ont des colliers.
- Mr HUSSON évoque l'existence d'une association sur GIVET
- Mr HUSSON demande que soit rappelé à la population dans le bulletin municipal que les habitants peuvent stationner où ils veulent et qu'il n'y a pas de place attitrée. Il a été choqué par le courrier qu'il a reçu de la mairie.
- Mme PROFILI demande une publicité pour l'accueil d'un ou une orthophoniste dans le cabinet médical.
- Mme FLODROPS signale la plantation d'un arbre par une autre personne qu'un agent des services techniques.
- Mr MASSON signale des rodéos sur la place Tiercet. Mr BRAIBANT étudiera la pose de cailloux pour empêcher la circulation.
- Mr BRAIBANT informe que le jeu de la fourmi va bientôt être installé car nous avons reçu les dalles.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h50.

En mairie, le 01/06/2021

Le secrétaire

Mr CLAUDET Franck



